

CHEVALET DE GRAND-DONZEL

Appel à projet artistique

Le service culture et manifestations recherche un-e artiste pour réaliser, en plein air, une œuvre picturale sur un chevalet géant au moyen d'un échafaudage.

Cet appel est ouvert aux artistes du domaine de la peinture (voir matériel ci-dessous).

Sont admis-e-s à participer : les artistes professionnel-le-s et/ou émergent-e-s résidant-e-s sur le canton de Genève.

Réalisation

L'œuvre doit être réalisée sur place à Grand-Donzel. L'artiste dispose d'environ 3 semaines pour la réalisation.

Supports à disposition fourni par la commune :

- Toile en coton tissé mesurant 2m50 sur 4m constituée de 3 panneaux séparables et facilement transportables.

Le support est déposé sur le chevalet. Un échafaudage est mis à la disposition de l'artiste pendant toute la durée de son travail.

Le but de cette performance artistique est de permettre au public d'assister à la création d'une œuvre et de pouvoir échanger avec l'artiste pendant les étapes de sa réalisation. Le choix des techniques sont laissées libres à l'artiste mais doivent pouvoir permettre un travail de création échelonné sur le temps mis à disposition par la commune.

Conditions financières

La commune de Veyrier octroie à l'artiste sélectionné un montant de CHF 2'000.- pour la réalisation de son projet

Calendrier

1. Ouverture des inscriptions : lundi 24 octobre 2022

2. Délai de candidature : lundi 28 novembre 2022

2. Choix des dossiers : jeudi 8 décembre 2022

3. Début de la création : vendredi 12 mai 2023

4. Finissage : jeudi 8 juin 2023

Durée d'exposition

La toile est exposée pour une durée de 6 mois environ, temps de réalisation compris.

Conditions météorologiques

Le chevalet n'étant pas couvert, le travail ne peut être effectué que par temps sec (raison pour laquelle une période de 3 semaines est prévue pour la réalisation de l'œuvre).

Matériel de peinture

Pour la réalisation de l'œuvre, seule une peinture 100% acrylique résistante aux intempéries et au soleil peut être utilisée. Références sur demande.

Propriété de l'œuvre

L'artiste reste propriétaire de son œuvre dont il peut disposer librement dès la fin de l'exposition.

Promotion

- Un affichage public et une distribution de flyer sur le territoire de la commune de Veyrier.
- Un article de présentation de l'artiste et de son œuvre paraîtra dans le Journal de Veyrier.
- Promotion de l'événement sur les réseaux sociaux de la commune

Vernissage

Une verrée publique pour le vernissage de l'exposition (fin de la création et début de l'exposition de l'œuvre) est organisé par la commune de Veyrier.

Documents à rendre

Un dossier en version électronique doit être remis jusqu'au 28 novembre 2022 à l'adresse culture@veyrier.ch.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un bref descriptif du projet
- Un croquis au format A3
- Un portfolio visuel d'une sélection de travaux antérieurs de l'artiste
- Un CV et d'éventuelles références

Sélection des dossiers

La sélection de l'artiste sera faite par l'équipe du Service culture et manifestations, sur la base de critères qualitatifs et d'originalité. Le Service culture et manifestations se garde le droit de refuser tout dossier incomplet ou ne répondant pas à ces critères.

Contact + Infos

culture@veyrier.ch

022 899 10 10